



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UGAP

Question écrite n° 18423

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir de l'UGAP, Union des groupements d'achats publics. La remise en cause, depuis 1995, de la gestion des marchés négociés sans appels d'offres a conduit cet établissement public dans une impasse totale. En outre, l'ordre intimé à l'UGAP en décembre 1997 de cesser d'utiliser la majorité de ses marchés invalide près de 75 % de ses « outils » de travail. C'est pourquoi il lui demande ce que l'Etat envisage pour assurer la pérennité de l'emploi, du statut et de la mission de cet établissement.

Texte de la réponse

La constatation d'un certain nombre de dysfonctionnements de l'UGAP a conduit, en décembre 1997, à demander à l'établissement de procéder à la remise en ordre de ses procédures d'achat. Il importe, en effet, que les procédures de marché de l'UGAP soient strictement conformes au code des marchés publics, tant dans l'intérêt de l'établissement lui-même, de ses collaborateurs et des acheteurs publics qui y ont recours, que de celui des fournisseurs. En contrepartie de la possibilité dont bénéficient les administrations de s'adresser à l'UGAP, celle-ci est soumise au code des marchés publics et le non-respect des dispositions de ce code peut, dans certains cas, être constitutif du délit de favoritisme visé à l'article 432-14 du code pénal. Pour toutes ces raisons, l'établissement a mis en oeuvre les moyens en personnel nécessaires pour la préparation de nouveaux marchés ; par ailleurs, pour aider l'UGAP, un groupe de travail présidé par un conseiller d'Etat a apporté son expertise juridique sur la mise en oeuvre des procédures d'appel à la concurrence. M. Olivier Bailly, président de l'UGAP depuis juin 1998, a été chargé d'élaborer, dans la transparence et en concertation avec le personnel, un plan stratégique précisant notamment les objectifs de l'établissement public et les adaptations permettant de répondre aux besoins des services publics, tout en préservant au mieux l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18423

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4525

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6019